

**Protea Fund**  
*Société d'investissement à capital variable*  
*organisée sous la forme d'une société anonyme*  
15, Avenue J.-F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg: B80092  
(la **Société**)

---

**AVIS DE RACHAT AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT THE PROTEA FUND – AC  
FUND BALANCED**

---

Luxembourg, 22 juillet 2024

**Objet: Augmentation des commissions et autres modifications de la politique d'investissement du compartiment Protea Fund – AC Fund Balanced**

*Le conseil d'administration de la Société (le **Conseil d'administration**) assume la responsabilité de l'exactitude du contenu du présent avis. Tous les termes commençant par une majuscule non autrement définis dans le présent avis ont le sens qui leur est attribué dans le dernier prospectus visé de la Société daté de avril 2024 (le **Prospectus**).*

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire de Protea Fund – AC Fund Balanced, un compartiment de la Société (le **Compartiment**), afin de vous informer que le Conseil d'administration a décidé d'apporter les modifications suivantes à la section spéciale du Prospectus relative au Compartiment (la **Section spéciale**), comme décrit ci-dessous (les **Modifications**):

**1. Modifications de la politique d'investissement du Compartiment**

Le Conseil d'administration a décidé d'apporter, entre autres, les modifications suivantes à la politique d'investissement du Compartiment (les **Modifications de la politique d'investissement**):

- modifier l'allocation entre les instruments de dette et de capitaux propres du Compartiment étant entendu que: *L'allocation entre les instruments de dette et les instruments de capitaux propres peut varier sans contrainte, en fonction des conditions des marchés financiers et des anticipations de marché du Gestionnaire d'investissement. Dans des conditions de marché normales, sans être une contrainte, l'allocation visée entre les classes d'actifs susmentionnées est d'environ 50% en actions et titres de tout type liés à des actions, d'environ 30% en titres à revenu fixe de tout type et d'environ 15% en stratégies alternatives.* Il est entendu que le Gestionnaire d'investissement peut déroger à cette allocation cible pour des raisons tactiques ou en raison des conditions de marché;
- augmenter la limite, pour le Compartiment, d'investir directement dans des titres de créance convertibles, et la faire passer de maximum 20% à 40% de l'actif net du Compartiment;
- modifier l'exposition aux produits structurés comme suit: *«Des produits structurés, jusqu'à 40% de l'actif net du Compartiment, tels que, sans s'y limiter, des « credit linked notes », des certificats dont les rendements sont corrélés aux variations, notamment, d'un indice sélectionné conformément à l'article 9 du règlement grand-ducal (y compris les indices sur la volatilité, les matières premières, les métaux précieux, etc.), les devises, les taux de change, les titres de créance, les actions, un panier de titres de créance, d'actions, ou un OPC, en tout temps en conformité avec le Règlement Grand-Ducal.*

*Ces investissements ne peuvent être utilisés dans le but de se soustraire à la politique d'investissement du Compartiment. Toutefois, lorsque des opportunités se présentent, le Compartiment peut investir dans des produits structurés sans dérivés incorporés offrant une exposition aux matières premières, aux métaux précieux ou aux fonds de stratégie alternative éligibles aux OPCVM conformément à l'article 41 de la Loi de 2010. »;*

- augmenter la limite, pour le Compartiment, de n'investir qu'indirectement dans des stratégies alternatives, et la faire passer de maximum 15% à 45% de l'actif net du Compartiment.

La raison d'être des Modifications de la Politique d'investissement est d'offrir à Arfina Capital SA (le **Gestionnaire d'investissement**) une plus grande flexibilité dans la gestion du Compartiment, sans en modifier la philosophie.

## 2. Modifications des taux de commission de gestion du Compartiment, comme décrit dans le tableau ci-dessous:

Classes d'Actions	Commissions de gestion actuelles	Nouvelles commissions de gestion
Classe M EUR	0,70% par an	Max. 1,50% par an
Classe R	1,20% par an	Max. 1,75% par an

### (l'Augmentation de la Commission)

Cette modification est due à l'inflation, le Gestionnaire d'investissement étant contraint de répercuter sur les investisseurs la hausse du coût des fournisseurs tiers qui ont augmenté leurs commissions de manière significative au cours des deux ou trois dernières années, mais plus particulièrement en 2023.

Ces services comprennent:

- Les données de marché;
- Les données relatives aux titres;
- Le Système de gestion de portefeuille (CRM, GP, J/C, Gestion des risques, avant et après négociation);
- Partenaire externe pour Juridique/Conformité & Gestion des risques);
- Audit;
- Espace bureau;
- Equipement IT; et
- Sécurité/contrôle IT.

## 3. Autres modifications

Une version annotée de la section spéciale relative au Compartiment par rapport à la section spéciale telle qu'elle existe actuellement figure en **Annexe 1** au présent avis. Cette version annotée comporte toutes les modifications envisagées destinées à être apportées à la section spéciale relative au Compartiment.

Le Conseil d'administration estime que les Modifications de la Politique d'investissement et l'Augmentation de la Commission constituent des modifications importantes. Dès lors, si vous n'êtes pas d'accord avec les Modifications de la Politique d'investissement et l'Augmentation de la Commission, vous pouvez demander le rachat de vos actions sans frais pendant une période d'un mois commençant le 22 juillet 2024 et se terminant le 20 août 2024 (la **Période de rachat**). Les rachats au cours de cette période d'un mois seront soumis aux dispositions du Prospectus, mais ne feront pas l'objet de frais ou commissions de rachat.

Les Modifications entreront en vigueur d'ici le 21 août 2024 et un nouveau Prospectus visé sera mis à la disposition des actionnaires peu après.

Le présent courrier sera régi et interprété selon le droit luxembourgeois et les tribunaux de l'arrondissement de Luxembourg-ville seront seuls compétents pour entendre tout litige en découlant.

Les statuts, le prospectus, les feuilles d'information de base, le rapport semi-annuel et le rapport annuel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse.

**Le représentant en Suisse :**

FundPartner Solutions (Suisse) SA  
Route des Acacias 60  
1211 Genève 73

**Le service de paiement en Suisse :**

Banque Pictet & Cie SA  
Route des Acacias 60  
1211 Genève 73

Cordialement,

Pour le Conseil d'administration